UCLouvain

UCL

Programme

d'études

2023 - 2024

Mineure en architecture

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
Compétences et acquis au terme de la formation 3
Programme 3
Programme détaillé par matière 3
Cours et acquis d'apprentissage du programme 3
Informations diverses 4
Liste des bacheliers proposant cette mineure 4
Conditions d'accès 4
Evaluation au cours de la formation 4
Formations ultérieures accessibles 4
Organisation pratique 4

MINARCH - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en architecture vous offre :

- une réelle initiation à la discipline architecturale conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à votre discipline de référence,
- une introduction théorique et pratique à la compréhension et à la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage),
- d'enrichir, par le contact avec la discipline de l'ingénieur architecte, qui exerce des compétences en conception et en critique, le regard et l'approche spécifiques à votre formation de base.

MINARCH - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Découvrir l'architecture, en saisir les spécificités, les fondements et la rigueur dans une perspective d'ouverture et de construction d'un regard complémentaire à celui de la discipline d'origine. L'étudiant·e qui choisit la mineure d'ouverture en architecture enrichit sa formation par les questionnements et les méthodes propres à l'établissement des lieux humains.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- Acquérir et démontrer une compréhension d'un socle de connaissances des principales dimensions constitutives de l'architecture (conception du projet ; théorie et histoire ; rudiments constructifs) afin d'en saisir les spécificités.
- Démontrer une compréhension du processus de conception du projet d'architecture.
- Découvrir, saisir et faire preuve de la rigueur exigée par l'architecture.
- Faire preuve d'un mode de raisonnement spécifique à l'architecture, à ses enjeux anthropiques et techniques.
- Percevoir les spécificités de l'établissement des lieux humains et reconnaître des moyens d'action supplémentaires à sa discipline de référence par la pratique du projet.

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- Au choix
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Cette mineure ne donne pas accès au master en sciences de l'ingénieur civil architecte.

Contenu:

				Bloc annuel 2	Bloc annuel 3
LICAR1201	Théorie de l'architecture 1 : introduction	David Vanderburgh	FR [q1] [15h+15h] [3 Crédits]	x	
LICAR1601	Atelier 1 : Paysage et Edifice	David Vanderburgh	FR [q2] [75h] [7 Crédits]	x	
LICAR1302	Histoire de l'architecture : le contemporain	Olivier Masson	FR [q1] [30h] [3 Crédits]		x
LICAR1602	Atelier 2 : Histoire et Habitat	Olivier Masson	FR [q1] [60h] [6 Crédits]		x
LICAR1801	Matières à construire/mise en oeuvre	Dorothée Stiernon Nicolas Van Oost Denis Zastavni	FR [q2] [45h] [5 Crédits]		x
LICAR1603	Atelier 3 : Institution et Edifice	Nicolas Van Oost	FR [q1] [60h] [6 Crédits]		x

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINARCH - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> Bachelier en sciences informatiques [prog-2023-sinf1ba]
> Bachelier en histoire [prog-2023-hist1ba]
> Bachelier en sciences humaines et sociales [prog-2023-huso1ba]
> Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2023-arke1ba]
> Bachelier en information et communication [prog-2023-comu1ba]
> Bachelier en sciences géographiques, orientation générale [prog-2023-geog1ba]
> Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2023-musi1ba]
> Bachelier en sciences religieuses [prog-2023-reli1ba]
> Bachelier en philosophie [prog-2023-filo1ba]
> Bachelier en sciences politiques, orientation générale [prog-2023-spol1ba]
> Bachelier en sociologie et anthropologie [prog-2023-soca1ba]
> Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil [prog-2023-fsa1ba]
> Bachelier en sciences économiques et de gestion [prog-2023-ecge1ba]

CONDITIONS D'ACCÈS

Les activités d'enseignement doivent impérativement être suivies durant les quadrimestres prévus, conformément à la description de la mineure.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

- Cette mineure ne donne accès direct à aucun master. Toutefois, elle peut servir de préparation à une réorientation vers la formation ir architecte.
- Compléments formatifs pour un étudiant orienté en " construction génie civil ".
- Préparation au master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire pour des étudiants appartenant à ESPO, AGRO, SC (Géographie), FLTR (histoire de l'art, archéologie).

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à la mineure

1) Modalités d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée.

Responsable académique : Professeur David Vanderburgh - email : david.vanderburgh@uclouvain.be

Informations pratiques : Laurence troonbeeckx, secrétaire de l'Unité ARCH - laurence.troonbeeckx@uclouvain.be - tél. 010/47 23 41

2) Admission à la mineure

Voir conditions et critères d'accès plus haut sur cette page.

3) Inscription à la mineure et sa vérification

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de baccalauréat (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de baccalauréat (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de baccalauréat suivi.

Horaire des cours

1) Consultation de l'horaire de cours

L'horaire des cours de la mineure Architecture et Villes est accessible via l'application ADE : https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html.

2) Résolution de conflits horaires éventuels

Pour toute modification du programme-type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant doit obtenir l'avis favorable du responsable académique de la mineure et l'autorisation de la personne responsable de son programme dans sa Faculté d'origine.

Professeur D.Vanderburgh, responsable académique :

Faculté d'Architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI LLN

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

email : david.vanderburgh@uclouvain.be - tél. 010/47 81.20

inscription aux activités de la mineure

1) Informations sur les pré-requis,...

Les ateliers de la mineure doivent impérativement être suivis dans l'ordre suivant :LICAR1601, LICAR1602 et pour terminer LICAR 1603.

2) Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3) Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le visa sera octroyé par le responsable académique de la mineure lors de la composition du programme de mineure en BAC3.

Supports disponibles

1) Informations sur le service-cours Moodle, et/ou voir enseignants.

2) Résolution de conflits horaires

Des dispositifs pédagogiques alternatifs peuvent être proposés pour certains cours, uniquement à l'intention des étudiants qui suivent ces activités dans le cadre de leur mineure et qui font la preuve de l'impossibilité de leur présence au cours pour cause de conflit horaire avec le programme de leur majeure.

Pour prendre connaissance de ces dispositifs pédagogiques alternatifs, l'étudiant est invité à rencontrer le responsable académique de la mineure :

Professeur D;Vandeerburgh, responsable académique :

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme-LOCI LLN

Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve

e-mail : david.vanderburgh@uclouvain.be - tél. 010/47 81 20

Organisation des examens

1) Inscription aux examens

L'étudiant se conforme aux dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

Pour connaître les horaires d'examens, l'étudiant est invité à consulter la page: https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html (https://uclouvain.be/fsa.html)

Dans le cas d'un examen oral, l'ordre de passage lui sera communiqué par mail, l'étudiant préviendra rapidement le secrétariat si celui-ci ne lui convient pas.